

**vous propose une journée et demie de formation sur le thème :**

## Conditions d'exercice des mandats départementaux

### Comment être un(e) conseiller(ère) général(e) éclairé(e) et utile

**Le jeudi 9 juin 2011  
 de 14h00 à 18h30  
 et le vendredi 10 juin 2011  
 de 9h30 à 16h00**

**au CISP Ravel  
 6, avenue Maurice Ravel  
 75012 Paris**

Métro : ligne 6 - station Bel-Air  
 Bus 29, Station Jules Lemaître/Maurice Ravel  
 Bus P.C.2 et 56 : Station Porte de St. Mandé

### Le droit à la formation des élu-e-s

La loi n° 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux prévoit notamment dans son titre II un droit des élu-e-s locaux à la formation. Les frais de formation de l'élue-constituent **une dépense obligatoire pour les collectivités.**

Cette loi insère au Code Général des collectivités territoriales, les articles 2123.12 et suivants qui en précisent les modalités et les aspects pécuniaires, afin que chaque élu-e, bénéficiaire ou non d'une indemnité de fonction, puisse exercer son droit à la formation sous réserve que celle-ci soit dispensée par un organisme agréé, ce qui est le cas de *Formation et Citoyenneté*.

**Nous demandons** à chaque élu-e, pour éviter toute difficulté liée à l'engagement de dépenses, de faire viser, pour accord, le bulletin d'inscription joint.

**Les frais de transport et d'hébergement éventuels** devront faire l'objet d'une demande de remboursement directe, par chaque élu-e, auprès de sa collectivité.

**En cas de désistement**, si *Formation et citoyenneté* n'est pas prévenue une semaine avant le stage, celui-ci sera facturé à hauteur de 100%.

**Formation et citoyenneté** se réserve le droit d'annuler et/ou de reporter la formation à cause d'événements extérieurs ou si le nombre de participants est insuffisant.

Le coût de cette prestation sera facturé par *Formation et citoyenneté* sur la base de tarifs préférentiels établis par solidarité entre petites et grandes collectivités.

Les tarifs pour la journée et demie :

Elu-e-s et agents territoriaux des communes et intercommunalités de :

- moins de 1000 habitants	350 €
- de 1000 à 3500	400 €
- de 3500 à 5000	450 €
- de 5000 à 10000	500 €
- de 10000 à 20000	550 €
- de 20000 à 50000	600 €
- de 50000 à 100000	700 €
- plus de 100000	800 €

Élu-e-s des arrondissements PLM 800 €

Conseillers Généraux et Régionaux 800 €

Les tarifs comprennent les frais de formation et de déjeuner.

### Bulletin d'inscription à la journée et demie (valant convention simplifiée de formation)

Conditions d'exercice des mandats départementaux  
 Comment être un(e) conseiller(ère) général(e) éclairé(e) et utile  
 organisé(e) par **Formation et citoyenneté**,

**Le jeudi 9 et vendredi 10 juin 2011**

**au CISP Ravel, 6, avenue Maurice Ravel 75012 PARIS**

L'agrément de Formation et Citoyenneté pour la formation des élu-e-s est enregistré dans le Val-de-Marne (94).

Bulletin à renvoyer par courrier postal  
 ou par télécopie au 01 43 79 32 09.

Nom : \_\_\_\_\_ Conseil général : \_\_\_\_\_ Signature de l'élue-inscrit(e) à la journée :

Prénom : \_\_\_\_\_ Conseil régional : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_ Collectivité territoriale : \_\_\_\_\_

Commune de : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Nombre d'habitants (pour les élus communaux) : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Signature du responsable avec cachet : \_\_\_\_\_

E-mail: \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Fonction élective : \_\_\_\_\_

CACHET

# Conditions d'exercice des mandats généraux

## Comment être un(e) conseiller(ère) général(e) éclairé(e) et utile

### Situation

Les conseillers généraux sont des membres de l'assemblée délibérante départementale, pour certains avec des délégations du président ou de l'assemblée. Qu'ils soient membres de la majorité, d'une minorité de la majorité ou de l'opposition, ils et elles doivent accéder aux informations qui leurs sont nécessaires, voter et agir en connaissance de cause, contrôler les décisions et informer la population. Ce qui suppose de connaître les règles de fonctionnement de l'institution départementale, les droits et les devoirs des élus territoriaux. Souvent, les élus arrivent dans une situation où les modes de fonctionnement ont pris des « habitudes », et ont des réticences à utiliser pleinement les droits garantis par les textes (dont le code général des collectivités territoriales). La formation propose de rendre accessibles des savoirs et des outils nécessaires à l'exercice du mandat de l'élu(e) territorial(e) dans la conduite des politiques publiques.

### Objectifs de la formation

- connaître les règles de fonctionnement d'un Conseil général (organisation, instances délibérantes, commissions, rôle et attributions des élus(es), etc.) et les garanties fixées par le code général des collectivités territoriales et la jurisprudence ;
- se doter de méthodes, outils et connaissances utiles à l'efficacité de l'action politique de l'élu-e et de son groupe ;
- à partir de situations concrètes (dont celles des participants), dégager les moyens d'influer sur les décisions.

### Jeudi 9 juin 2011, de 14h à 18h30

- 14h00** Accueil et présentation de la formation
- 14h30** Recueil des attentes des participants
- 15h00** État d'esprit pour une fonction publique (être respecté, être respectable, responsabilités, exigences d'action)
- Méthode pour une action durable (droit à l'information, accès aux documents, droits de proposition et d'amendement, textes, références)**
- 18h30** Fin de la première journée

### Vendredi 10 juin 2011, de 9h30 à 16h00

- 9h30** Les compétences du conseil général  
Les conditions de fonctionnement du conseil (compétences, règlement intérieur, rôle de chacun et du groupe, organismes extérieurs)  
Marges de manœuvre et positionnement de l'élu(e) et du groupe
- 13h30** Prévention des irrégularités  
Conditions matérielles et financières du mandat  
Garanties accordées  
Droit à la formation  
Protections de l'élu(e)
- 16h00** Fin de la formation

Intervenant : **Raymond Avrillier**, formateur, maire-adjoint honoraire de Grenoble (ancien conseiller régional de Rhône-Alpes)

formation  
**Et** citoyenneté

Formation et Citoyenneté  
21 ter, rue Voltaire  
75011 Paris

